

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE : des HAUTES - ALPES

**RENOUVELLEMENT EN 2011
DES CONSEILLERS DU CENTRE REGIONAL DE LA
PROPRIETE FORESTIERE**

AVIS

Projet de liste électorale départementale

Les élections pour le renouvellement des conseillers du Centre régional de la propriété forestière représentant les propriétaires forestiers auront lieu au premier semestre 2011.

Sont électeurs, les propriétaires de parcelles boisées classées au cadastre en nature de bois gérées conformément à un document de gestion prévu à l'article L4 du code forestier ou d'une surface totale d'au moins quatre hectares et sise sur le territoire du même département et remplissant, en outre, les conditions prescrites à l'article R.221-9 du décret n° 2010-326 du 22 mars 2010.

Un projet de liste électorale départementale a été proposé par le Centre régional de la propriété forestière. Cette liste est consultable à la Préfecture des Hautes - Alpes, à la Sous-Préfecture de Briançon, à la Chambre d'agriculture des Hautes - Alpes et au Centre régional de la propriété forestière.

Les demandes d'inscription ou de rectification sur la liste électorale doivent être adressées au Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur – Bureau des Elections, sous forme de demande écrite, **avant le 30 juin 2010** (tous renseignements sur les demandes d'inscription pourront être obtenus au Centre régional de la propriété forestière).

A Marseille, le **20 AVR. 2010**

Le Préfet de la Région
Provence, Alpes, Côte d'Azur
Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur de l'Administration générale

Anne-Marie ALESSANDRINI

Date d'affichage : le